

CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1^{er} décembre 2018. Cette édition annule et remplace la précédente. Nous vous invitons à lire attentivement l'intégralité des présentes conditions générales de vente. La demande de réservation d'un séjour implique l'acceptation pleine et entière des conditions suivantes.

ARTICLE 1 – TARIFS. Les prix, indiqués sur notre site Internet (www.camping-europa.com), sont exprimés en euros, TVA incluse, hors taxe de séjour. L'accès aux piscines et aux animations (juillet et août) sont inclus dans le prix du séjour.

La taxe de séjour devra être acquittée lors du règlement du solde du séjour avec le mode de calcul suivant : nombre de personnes assujetties x nombre de nuitées x 0,55 euros. Les personnes âgées de moins de 18 ans sont exonérées, conformément à l'article L.2333-31 du CGCT.

ARTICLE 2 - RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

2.1. GÉNÉRALITÉS

- Le Camping Europa propose des séjours à vocation familiale et se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe ou qui chercherait à le détourner. Un client ne peut réserver qu'un seul emplacement de camping.
- La réservation d'un emplacement de camping est nominative et ne pourra en aucun cas être cédée à un tiers. Seules les personnes inscrites sur le formulaire de demande de réservation (participants) sont autorisées à occuper l'emplacement.
- Les caravanes ou camping-cars double essieux et/ou dont la longueur hors-tout est supérieure à 8m ne sont pas acceptés.
- Un mineur non accompagné d'un de ses représentants légaux pendant toute la durée du séjour, ne sera pas autorisé à séjourner dans l'établissement. Le Camping Europa n'est pas un centre de vacances et de loisirs au sens du décret n° 2002-883 en date du 3 mai 2002.
- Le forfait standard ou confort comprend 2 personnes, 1 véhicule et l'électricité.
- La direction n'autorise pas plus de 6 personnes, 1 animal et 1 véhicule par emplacement.
- Un bébé est considéré comme une personne. Les enfants nés en 2019/2018/2017 sont gratuits. Pour valider la gratuité, la direction demandera au client, le jour de son arrivée, de présenter une pièce d'identité de l'enfant ou le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.
- L'ajout de personnes ou de véhicules supplémentaires ou d'un animal sera facturé au tarif en vigueur.
- Le numéro d'emplacement définitif sera attribué, par la direction, le jour d'arrivée du client. Tout numéro d'emplacement communiqué avant le jour d'arrivée n'est pas définitif.
- Toute demande de réservation, survenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée, devra être effectuée sur notre site Internet www.camping-europa.com (paiement par carte bancaire uniquement).
- Pour rappel, l'acompte est un engagement ferme entre le client et le Camping Europa. L'acompte est un premier versement "à valoir" sur le séjour.

2.2. ASSURANCE ANNULATION. Une assurance annulation est proposée au client pour assurer son séjour en cas d'annulation, de modification de dates de séjour, d'arrivée différée ou d'interruption de séjour. Cette assurance est facultative et ne peut être souscrite qu'au moment de la demande de réservation. Les conditions générales d'annulation de l'assureur (Campez Couvert) sont disponibles sur le site Internet.

2.3. DEMANDE DE RÉSERVATION PAR INTERNET. Une demande de réservation, effectuée sur le site Internet, implique de remplir le formulaire de demande de réservation, d'accepter les présentes conditions générales de vente et de régler, par carte bancaire, le montant de l'acompte (30% du montant total du séjour) + 30 euros de frais de réservation + frais d'assurance annulation (facultative). Une confirmation de réservation, sous réserve de disponibilités, sera envoyée au client, par e-mail. Dans le cas où la demande de réservation est refusée, faute de disponibilités, l'acompte et les frais annexes seront intégralement remboursés, au client, dans un délai de 72h. Une confirmation de réservation sera envoyée au client par e-mail.

2.4. DEMANDE DE RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE ou PAR E-MAIL. Une option est valable pendant 7 jours à compter de sa date de création. Le client devra renvoyer, sous 7 jours, le formulaire de demande de réservation et les conditions générales de vente dûment remplis et signés ainsi que le règlement de l'acompte + les frais annexes, par chèque* ou chèques ANCV* (se reporter aux dispositions particulières de la section 2.5). A défaut de réception des éléments demandés dans le délai imparti, l'option sera automatiquement annulée et ce, sans préavis. Aucune option ne pourra être créée 30 jours avant la date d'arrivée. Une confirmation de réservation sera envoyée au client par e-mail.

2.5. MOYENS DE PAIEMENT. La direction accepte les moyens de paiement suivants : carte bancaire, virement bancaire, chèque* (à l'ordre du Camping Europa) ou chèques ANCV*. Dispositions particulières pour les règlements par

- Chèque. Aucun règlement par chèque ne sera autorisé entre le 30^{ème} jour avant la date d'arrivée et le jour d'arrivée. Sur place, les règlements par chèque ne sont pas acceptés.
- Chèques ANCV. Le titulaire des chèques ANCV doit être la personne qui effectue la réservation ou l'un des participants au séjour.

ARTICLE 3 – RÉGLEMENT DU SOLDE. Le client devra régler le solde intégral de son séjour, convenu et restant dû, le jour de son arrivée. Le refus de règlement du solde à l'arrivée entraînera de plein droit la nullité de la réservation et ce, sans mise en demeure préalable. La direction disposera librement de l'emplacement. L'acompte et les frais annexes versés lors de la réservation, resteront acquis. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 4 - EMPLACEMENT DE CAMPING

4.1. GÉNÉRALITÉS

- Les barbecues électriques et à charbon de bois sont interdits.
- Pour rappel, l'heure de silence, le soir, est fixé à 22h (se reporter au règlement intérieur).

4.2. ARRIVÉE ET DÉPART. Les arrivées se font entre 12h et 19h (heure de fermeture de la réception). Toute arrivée après 19h ne sera pas autorisée à entrer dans l'enceinte du Camping Europa. L'emplacement sera disponible à partir de 12h et devra être libéré le jour du départ avant 11h. Tout départ après 11h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

ARTICLE 5 – CAUTION. À l'arrivée, la direction demandera au client de verser une caution, par carte bancaire uniquement, pour les biens qui lui seront prêtés. Le montant de la caution n'est pas débité (pré-autorisation). La caution sera annulée après la remise en main propre, du ou des biens prêtés, pendant les horaires d'ouverture de la réception. Un ticket d'annulation sera remis au client après restitution.

- Badge d'accès (portail et barrières) Caution de 40 euros.
- Clef casier réfrigéré Caution de 20 euros.
- Clef salle de bain handicapé Caution de 20 euros.
- Prise européenne Caution de 30 euros.

ARTICLE 6 – ANIMAUX. Un seul animal est accepté par emplacement. Les chiens de 1ère et 2e catégorie sont interdits. Les chiens doivent être tenus en laisse. Ils sont interdits dans l'enceinte des piscines et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination est obligatoire et les vaccins doivent être à jour.

ARTICLE 7 – ANNULATION DE SÉJOUR, RETARD OU ARRIVÉE DIFFÉRÉE, INTERRUPTION DE SÉJOUR PROVISOIRE OU DÉFINITIVE

7.1 GÉNÉRALITÉS. Une assurance annulation est proposée au client pour assurer son séjour en cas d'annulation, de modification de dates de séjour, d'arrivée différée ou d'interruption de séjour. Cette assurance est facultative et ne peut être souscrite qu'au moment de la demande de réservation. Les conditions générales de l'assureur (Campez Couvert) sont disponibles sur notre site Internet.

7.2 ANNULATION. En cas d'annulation de séjour, l'acompte et les frais annexes et/ou le solde versé ne seront pas remboursables et ne donneront lieu à aucune réduction ou report. Une facture sera envoyée au client dès réception de sa demande d'annulation par écrit (e-mail ou LRAR).

7.3 RETARD OU ARRIVÉE DIFFÉRÉE. En cas d'arrivée tardive ou différée par rapport à la date d'arrivée mentionnée sur la confirmation de réservation, le client devra prévenir la direction, par téléphone ou par écrit (e-mail), au plus tard avant 18h du jour d'arrivée mentionné sur la confirmation de réservation. A défaut de quoi, la direction disposera librement de l'emplacement ou de la location le lendemain du jour d'arrivée convenu. Les nuits et les prestations non consommées au titre du retard ou d'une arrivée différée resteront dues et ne donneront lieu à aucun remboursement ou réduction. Toute arrivée après 19h n'est pas autorisée à entrer dans l'enceinte du Camping Europa.

7.4 INTERRUPTION DE SÉJOUR PROVISOIRE OU DÉFINITIVE. Le client devra informer la direction d'une interruption de séjour provisoire ou définitive. Dans le cas d'une interruption de séjour provisoire, la direction se réserve le droit de changer le numéro d'emplacement, attribué au client le jour de son arrivée, à son retour. Les nuits et les prestations non consommées au titre d'une interruption de séjour provisoire ou définitive ne donneront lieu à aucun remboursement, réduction ou report.

ARTICLE 8 - COMPLEXE AQUATIQUE ET PISCINE. L'accès aux piscines est strictement réservé aux clients du Camping Europa. La piscine traditionnelle et le complexe aquatique ne sont pas surveillés. Toute personne mineure doit être accompagnée d'un parent dans l'enceinte des piscines. Les personnes ne sachant pas nager devront porter des brassards. Le port de maillot de bain court est obligatoire. Seuls les boxers, slips de bain, maillots de bain une pièce body ou bikinis 2 pièces sont autorisés. Les shorts longs, les bermudas et les caleçons sont interdits.

ARTICLE 9 – SÉCURITÉ. Le port du bracelet est obligatoire. Il permet, à la direction, d'effectuer des contrôles et d'éviter l'entrée de toute personne étrangère à l'établissement. Des caméras de vidéo protection sont disposées à différents endroits de notre établissement dans un objectif de protection et de prévention.

ARTICLE 10 – VISITEURS. Les visiteurs ne sont pas autorisés dans l'enceinte du camping.

ARTICLE 11 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE. Il appartient au client de contracter une assurance auprès d'une compagnie de son choix pour garantir les dommages d'incendie, d'explosion, d'intempéries, de vol et d'avaries diverses survenant aux effets personnels du client et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

ARTICLE 12 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR. Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping Europa affiché dans l'enceinte de l'établissement et disponible sur notre site Internet.

ARTICLE 13 – LITIGE. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du Camping Europa. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation Medicys, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant www.medicys.fr ou par courrier : Medicys - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS.

ARTICLE 14 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ. Les informations que le client nous communique lors de sa demande de réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations sont considérées comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par la direction, pour le traitement de la demande de réservation et pour communiquer au client toutes les informations nécessaires avant son arrivée. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping Europa - 1444 route d'Albertville - 74410 Saint-Jorioz.

Date / /

Signature du client :

Précédée de la mention « J'ai lu et accepte les présentes conditions »

